

Contrôle des objectifs d'apprentissage

Programme pour la formation à la pratique professionnelle

pour le profession de
Aide-plâtrier

avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Explications sur l'utilisation

1. Le contrôle des objectifs d'apprentissage est un outil servant à révéler les progrès réalisés durant la formation en entreprise. Il complète le rapport de formation obligatoire.
2. Le contrôle des objectifs d'apprentissage est basé sur la structure et le contenu du plan de formation.

Exemple :

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	date	visa
Compétence opérationnelle 2.3 – Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur						
2.3.6						
Matériaux						
Les aides-plâtriers AFP utilisent les matériaux suivants pour le crépissage de finition :						
- plâtre			X		7.9.13	HM
- chaux		X			4.4.13	HM
- ciment	X				15.8.12	HM
- liants organique				X	4.3.14	HM
- silicate (potasse dissoute dans l'eau)			X		6.5.14	HM

Les progrès d'apprentissage peuvent être documentés en marquant les champs correspondants dans le tableau. Les champs marqués en blanc ou gris correspondent aux objectifs à atteindre du plan de formation et ils représentent des valeurs indicatives. Dans l'exemple ci-dessus, les objectifs n'ont été que partiellement atteints, car deux objectifs ont été réalisés plus tard que prévu. Les objectifs devraient en outre comporter les dates et les visas.

3. Le formateur(-trice) choisit la personne responsable de la rédaction du contrôle d'objectifs et décide de quelle manière le document doit être classé. Le formulaire peut également être tenu par l'apprenti(e) lui/elle-même.
4. Après chaque semestre, le formateur(-trice) discute des objectifs avec l'apprenti(e). Les deux parties confirment l'entretien semestriel par leur signature sur la première page du formulaire.

Semestre 1

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 2

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 3

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 4

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Aide-plâtrier(-ère) AFP

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	date	visa
Compétence opérationnelle 1.1 – Comprendre la branche et l'entreprise						
1.1.1. Comportement orienté vers la clientèle						
Les aides-plâtriers AFP font preuve d'une attitude ouverte, correcte et exemplaire vis-à-vis des clients et des mandants.						
Ils gardent le contact avec le mandant et transmettent ses désirs au supérieur hiérarchique. (C3)						
Compétence opérationnelle 1.2 – Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessins spécifiques à la profession						
1.2.1. Calculs spécifiques à la profession						
Dans leur quotidien, les aides-plâtriers AFP effectuent les calculs des valeurs suivantes :						
- longueurs, superficies, volumes						
- masses, densités						
- durées de travail						
- proportions (pourcentages/pour mille)						
- besoins en matériaux						
- rendement						
(C3)						
1.2.3. Dessins de projets						
Les aides-plâtriers AFP effectuent des croquis d'éléments de construction ou de détails. (C5)						
Compétence opérationnelle 1.3 – Planifier les processus de travail et installer le poste de travail						
1.3.1. Planification et préparation du travail dans l'atelier						
Les aides-plâtriers AFP exécutent, sur la base de la description du travail, les travaux suivants :						
- choix et préparation des matériaux selon les quantités nécessaires						
- sélection et préparation des outils, appareils et machines nécessaires						
(C3)						
1.3.2. Analyse du lieu de travail sur le chantier						
Les aides-plâtriers AFP observent les conditions météorologiques (température, soleil, vent, hygrométrie).						
Ils rendent compte des modifications à leurs supérieurs hiérarchiques.						
(C5)						
Compétence opérationnelle 1.4 – Préparer le travail, élaborer des comptes-rendus						
1.4.1. Protéger et recouvrir les parties de construction						
Les aides-plâtriers AFP protègent les éléments non concernés par les travaux à l'aide des matériaux adéquats.						
A cet effet, ils utilisent les matériaux suivants avec les outils et les appareils appropriés selon leurs besoins :						
- film plastique						
- carton						
- papier						
- bandes adhésives						
- tissu de protection						
- panneaux en fibres dures						
(C3)						

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Aide-plâtrier(-ère) AFP

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	date	visa
1.4.2.						
Mise en place du dépôt des matériaux et de l'environnement de travail						
Les aides-plâtriers AFP installent le dépôt des matériaux et l'environnement de travail de façon ordonnée et sécurisée, et maintiennent les deux emplacements en ordre. (C3)						
1.4.3.						
Monter des échafaudages						
Les aides-plâtriers AFP installent les échafaudages suivants de manière indépendante :						
- échafaudages de surface						
- échafaudages sur tréteaux						
- échafaudages roulants						
Ils s'assurent de la sécurité de tous les intervenants.						
(C3)						
1.4.4.						
Rédaction de rapports						
Les aides-plâtriers AFP rédigent, consciencieusement et selon les instructions, les rapports quotidiens et hebdomadaires relatifs au travail et aux missions, puis les remettent à leur supérieur hiérarchique en temps voulu. (C3)						
1.4.5.						
Dossier de formation						
Les aides-plâtriers AFP entretiennent le dossier de formation de façon autonome, conscients de leurs obligations et selon les consignes.						
Ils en discutent régulièrement avec leur supérieur hiérarchique.						
(C3)						
Compétence opérationnelle 2.1 – Comprendre les processus chimiques et physiques						
2.1.2.						
Applications physiques						
Les aides-plâtriers AFP appliquent de façon ciblée leurs connaissances de la physique dans leurs travaux, par ex :						
- adhérence de la surface à traiter						
- température de traitement						
(C3)						
Compétence opérationnelle 2.2 – Exécuter des crépis de fond et des couches intermédiaires						
2.2.1.						
Contrôler et évaluer la surface à traiter						
Les aides-plâtriers AFP contrôlent la surface à traiter et l'évaluent conformément aux normes SIA, aux fiches techniques de l'ASEPP/FREPP et aux consignes des fournisseurs de crépis concernant :						
- l'humidité de la surface à le traiter						
- le pouvoir absorbant de la surface à traiter						
- la capacité de la surface à traiter resp. d'une couche existante à être recouverte						
- la stabilité de la surface à traiter						
- les propriétés des surfaces (rugosité, antiglisse, porosité)						
- la propreté (poussière, graisse, impuretés)						
- la température de la surface à traiter						
- les conditions climatiques (soleil, vent, humidité ambiante, température)						
(C4)						

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Aide-plâtrier(-ère) AFP

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	date	visa
2.2.2.						
Méthodes de contrôle						
Les aides-plâtriers AFP appliquent les méthodes de contrôle suivantes de manière appropriée pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter						
- essuyer (à la main)						
- essai d'humectation						
- apparence						
- essai de grattage						
- frapper						
- essai de déchirement						
(C3)						
2.2.3.						
Appareils de contrôle						
Les aides-plâtriers AFP utilisent les appareils de contrôle de l'entreprise de manière appropriée pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter, par ex. :						
- appareil de mesure de l'humidité de la surface à traiter						
- appareil de mesure de l'humidité ambiante (hygromètre)						
- appareil de mesure de la température de la surface à traiter						
- appareil de mesure de la température ambiante						
(C3)						
2.2.4.						
Préparations des surfaces à traiter						
Les aides-plâtriers AFP préparent la surface à traiter de façon appropriée avec les mesures suivantes :						
- nettoyage éventuel de la surface à traiter de façon mécanique ou chimique						
- rendre la surface à traiter rugueuse						
- déshumidifier la surface à traiter						
- éliminer les couches défectueuses						
- appliquer les couches d'adhérence						
- monter les supports de crépi						
- installer les armatures et les pontages de fissure						
(C3)						
2.2.5.						
Techniques de travail						
Les aides-plâtriers AFP appliquent le crépi de fond de manière appropriée. Ils effectuent les travaux suivants selon les consignes :						
- poser des profilés de crépi						
- mélanger les matériaux de crépissage avec les appareils et machines correspondants						
- appliquer des crépis à la machine ou manuellement						
- poser les armatures ou pontages de fissure prévus						
- tracer et orienter les niveaux de crépi avec les appareils correspondants						
- raboter (rendre la surface rugueuse, éliminer les inégalités)						
- effectuer les travaux annexes tels que les coupes de séparation nécessaires						
(C3)						
2.2.6.						
Matériaux						
Les aides-plâtriers AFP utilisent lors des travaux de crépissage de fond les matériaux à base de :						
- plâtre						
- chaux						
- ciment						
- liants organiques						
(C3)						

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Aide-plâtrier(-ère) AFP

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	date	visa
2.2.7.						
Outils						
Les aides-plâtriers AFP utilisent les outils et ustensiles suivants de manière appropriée et les entretiennent selon les consignes, en particulier :						
- diverses spatules, truelles et règles de plâtriers						
- truelle à lisser						
- taloche						
- règles (étirer et aligner)						
- rabot / rabot à grille						
- niveaux à bulle						
- laser						
- pinceaux / rouleaux						
- bouilloire						
- bac à gâcher						
- éponge						
(C3)						
2.2.8.						
Appareils et machines						
Les aides-plâtriers AFP utilisent les outils suivants de manière appropriée et les entretiennent selon les consignes :						
- mélangeurs à la main (malaxeur)						
- mélangeurs automatiques (mélangeur continu)						
- machines pour combiner mélange et application (installation de transport/ à silo)						
- machines d'application (pompes à vis, pompes à piston)						
- appareils auxiliaires (compresseur, pompes de compression, pompes à eau, générateurs)						
(C3)						
Compétence opérationnelle 2.3 – Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur						
2.3.1.						
Contrôler et évaluer la surface à traiter						
voir crépi de fond 2.2.1						
2.3.2.						
Méthodes de contrôle						
voir crépi de fond 2.2.2						
2.3.3.						
Appareils de contrôle						
voir crépi de fond 2.2.3						
2.3.4.						
Préparations des surfaces à traiter						
Les aides-plâtriers AFP préparent l'application des travaux de préparation suivants :						
- nettoyage de la surface à traiter de façon mécanique ou chimique						
- déshumidifier ou humecter la surface à traiter						
- éliminer les couches défectueuses						
- appliquer des couches d'apprêt nécessaires ou prescrites						
(C3)						

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Aide-plâtrier(-ère) AFP

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	date	visa
2.3.5.						
Techniques de travail						
Les aides-plâtriers AFP posent un crépi de fond convenablement. Ils accomplissent les travaux suivants selon des consignes :						
- mélange des matériaux de crépissage avec les appareils ou machines appropriées						
- application du crépi manuellement ou à la machine						
- traitement de la surface par :						
- lissage						
- structuration manuel						
- giclement mécanique						
- travaux annexes tels que :						
- coupes de séparation						
- confection des joints et joints de finition						
(C3)						
2.3.6.						
Matériaux						
Les aides-plâtriers AFP utilisent les matériaux suivants pour le crépissage de finition :						
- plâtre						
- chaux						
- ciment						
- liants organiques						
- silicate (potasse dissoute dans l'eau)						
(C3)						
2.3.7.						
Outils						
voir crépi de fond 2.2.7						
2.3.8.						
Appareils et machines						
voir crépi de fond 2.2.8						
Compétence opérationnelle 2.4 – Monter des panneaux de plâtre						
2.4.1.						
Matériaux, matériaux de construction, outils, appareils et machines						
fait partie des objectifs d'apprentissage 2.4.2 à 2.4.4						
2.4.2.						
Travaux de préparation						
Les aides-plâtriers AFP mesurent et marquent la position de la construction selon le plan ou les consignes.						
(C3)						
2.4.3.						
Raccords						
Les aides-plâtriers AFP exécutent les raccords suivants :						
- lit de mortier						
- raccords réduits						
- raccords fonctionnels						
(C3)						

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Aide-plâtrier(-ère) AFP

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	date	visa
2.4.4.						
Cloisons, parements de façade ou doublages en panneaux de plâtre						
Les aides-plâtriers AFP exécutent, avec des panneaux de plâtre, des cloisons, parements de façade ou doublages selon les phases de travail ci-après :						
- réaliser des constructions auxiliaires						
- coller les panneaux (maçonner)						
- découper les panneaux et ajuster le raccord mur / plafond						
- sceller les installations électriques et sanitaires						
- intégrer des éléments complémentaires tels qu' huisserie de fenêtres ou de portes						
- poser des protections d'arêtes						
- spatuler la surface						
- réaliser les coupes de séparation ou joints de dilatation nécessaires						
A cette fin, ils utilisent correctement les matériaux, appareils et machines appropriés.						
(C5)						
Compétence opérationnelle 3.1 – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé						
3.1.1.						
Prescriptions						
Les aides-plâtriers AFP sont capables de reconnaître les causes de danger pour la santé et d'en évaluer les éventuelles conséquences. Ils respectent, ce faisant, les recommandations et prescriptions en vigueur (MSST-solution de branches N° 72, CFST, Suva, SECO) ainsi que celles de l'entreprise.						
(C3)						
3.1.2.						
Mesures						
Les aides-plâtriers AFP se protègent ainsi que leurs collègues de travail, par des mesures appropriées, les voies respiratoires, la vue, l'ouïe, la peau et leur motricité.						
(C3)						
3.1.3.						
Prévention						
Les aides-plâtriers AFP respectent strictement les instructions d'utilisation, les symboles de danger, les modes d'emploi et les prescriptions en matière de sécurité pour les :						
- échelles / échafaudages simples						
- substances dangereuses pour la santé						
- appareils						
- machines						
En cas de doute, ils s'adressent à leurs supérieurs hiérarchiques et utilisent au besoin les documents adéquats (EPI).						
(C3)						
3.1.4.						
Urgences						
Les aides-plâtriers AFP expliquent d'après la solution par branche n°72 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas de (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances selon les besoins.						
(C2)						

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Aide-plâtrier(-ère) AFP

	1 ^{re} année		2 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	date	visa
Compétence opérationnelle 3.2 – Assurer la protection de l'environnement						
3.2.1.						
Normes légales						
Conscients de leurs obligations, les aides-plâtriers AFP appliquent les normes légales et les consignes de l'entreprise pour la protection de l'environnement dans leur travail. (C3)						
3.2.2.						
Protection de l'environnement et développement durable dans l'entreprise						
Les aides-plâtriers AFP appliquent correctement et consciencieusement, au quotidien, les principes fondamentaux en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable en vigueur dans l'entreprise. (C3)						
3.2.3.						
Maniement des substances						
Les aides-plâtriers AFP évitent, réduisent et éliminent les déchets de manière cohérente et correcte selon les normes légales et les consignes de l'entreprise. (C3)						

